

QUATRE BORNES

Six recours
après le rejet
du projet éolien 11

■ PARC ÉOLIEN DES QUATRE BORNES

Six recours contre le verdict des urnes

► Au terme du délai légal, six recours contre la votation sur le parc éolien des Quatre Bornes, à Sonvilier, ont été déposés à la Préfecture du Jura bernois.

► La préfète Stéphanie Niederhauser ne donne aucune information quant aux auteurs de ces recours, qui, précise-t-elle, portent sur des actes préparatoires et sur le dépouillement.

► Un des recourants a toutefois confié au «Quotidien Jurassien» avoir mentionné dans ses arguments une campagne mensongère des opposants.



Le court succès des opposants au parc éolien des Quatre Bornes est contesté

Le 27 septembre dernier, les citoyens de Sonvilier ont rejeté le projet des Quatre Bornes pour cinq petites voix (286 contre 281). Mais ce résultat n'est pour l'instant pas valide. La Préfecture va devoir se pencher sur les recours. «Il n'est pas possible de vous donner un calendrier. En effet, les six procédures vont être jointes et le calendrier dépendra de l'instruction», fait savoir la préfète.

Président de la Sàrl La Joux-du-Plâne - L'Échelette, qui soutenait le projet, l'agriculteur

Jean-Michel Christen ne cache pas faire partie des recourants. «D'abord, comme le résultat a été extrêmement serré et que les scrutateurs étaient fatigués par le dépouillement des votations fédérales, nous demandons un recomptage des bulletins, détaille-t-il. Ensuite, nous avons également fourni une longue liste de faits relativement graves, que je ne divulguerai pas maintenant, poursuit Jean-Michel Christen. Enfin, nous avons expliqué comment les opposants ont véhi-

culé des mensonges de porte à porte durant la campagne.»

Un autre objet touché

Du côté de la commune, ces recours ne constituent pas une surprise. «Avec un score aussi serré, nous nous y attendions», confie la maire Rosemarie Jeanneret.

Par contre, les autorités ne s'attendaient pas à ce que l'autre objet du même scrutin (le Plan général d'alimentation en eau, largement accepté) ne puisse pas non plus être vali-

dé. «Apparemment, au moins un recourant a contesté non pas la votation sur le parc éolien, mais l'ensemble de la consultation, explique Rosemarie Jeanneret. En conséquence, nous allons devoir attendre que les recours aient été traités avant de pouvoir commencer les travaux d'aménagement des conduites. Comme ces travaux sont prévus au printemps, j'ai toutefois bon espoir que cela n'aura pas de conséquence.»

PASCAL BOURQUIN